



Délibération n° 2017-19 du Comité syndical du vendredi 7 juillet 2017

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION 2017 PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU PAYS CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil dix sept le sept juillet à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault – 2 Parc d'Activité de Camalcé – 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 21 juin 2017.

Etaients présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Marie-Christine BOUSQUET (représentée par Jacques RIGAUD), Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER FERNANDO (représentée par Gérard CABELLO), Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Claude VALERO (représenté par Berthe BARRE), Louis VILLARET,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Claude CARCELLER, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Joëlle GOUDAL, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Laurent SINTES
Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu les objectifs du projet et ses retombées sur le territoire :

- Offrir aux porteurs de projets à potentiel et/ou innovant, une structure d'accueil.
- Offrir à ses membres un accompagnement personnalisé de 2 ans avant la création de l'entreprise à 5 ans après création.
- Mettre à disposition des services communs par le biais du centre d'affaires (domiciliation commerciale, service postal, mise à disposition de bureaux...)
- Organiser des animations thématiques à destination des membres (petits déjeuners économiques – ateliers économiques)
- Mobiliser le réseau des partenaires locaux pour des besoins spécifiques, la recherche de partenariats ou la mobilisation de financements.

Vu le contenu de l'action pour 2017:

- Accompagnement des porteurs de projets et chefs d'entreprises à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs : création, recherche de partenaires financiers ou techniques, soutien au montage de dossiers, organisation de rencontres thématiques collectives, facilitation à l'accès à un réseau professionnel et à un partenariat régional, vérification de la faisabilité technique, commerciale et économique, recherche de locaux adaptés, de terrains à bâtir, services communs ...

- Près d'une trentaine de membres accompagnés : 50% de porteurs de projet; 2 à 5 Créations d'entreprises par an ; organisation de 2 à 3 Comités de sélection par an, de Petits Déjeuners Economiques et ateliers économiques

- Participation aux réseaux régionaux: réseau Synersud (participation aux plénières et commissions permanentes), réseau RRI (participation à la SRI, aux groupes de travail « animation et promotion du RRI » et « outils Visa Développement », réseau CREAMED – réseau euro-méditerranéen (participation aux formations, aux séminaires).

- Participation à des salons (Forum de la création – Procréa – Energaïa – Universités d'été...) et partenariats universitaires (Université Montpellier II / M2 conception mécanique et projets Innovants - Université Montpellier I / M2 accompagnement entrepreneurial) – LABEX (laboratoire d'excellence) et autres partenaires (PFT34, ARIAC...)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault, présentée dans l'annexe ci-jointe et mise en œuvre à compter de janvier 2017
- ✓ D'approuver le plan de financement suivant qui prend en compte :
  - la suppression de la subvention du conseil départemental qui intervenait sur la pépinière à hauteur de 20 000€
  - la demande auprès de la Région à hauteur de 50 000€ (32 000 en 2016).
  - l'embauche d'un chargé de mission Leader pépinière à partir du mois juillet à 50% sur l'accompagnement de projets innovants.
  - La souscription à Report Up, un outil qui nous permettra de suivre les activités des porteurs de projet et les statistiques de nos membres.

Subventions	Montant	%
Région Languedoc-Roussillon	50 000€	29%
Europe - FSE	60 500€	34%
Autofinancement	65 249€	37%
Privé		
<b>Total</b>	<b>175 749€</b>	<b>100%</b>

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans les limites du plan de financement, la répartition des recettes et des dépenses

Clermont l'Hérault, le 10 juillet 2017

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 10 juillet 2017

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET

Publiée le 10 juillet 2017  
Transmise le 10 juillet 2017